RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00085
Numéro SIREN : 330 119 694
Nom ou dénomination : STOCKS DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 3485

TRAITE DE FUSION ENTRE

La Société STOCKS DIFFUSION, société absorbante,
ET
La Société Civile Immobilière dénommée MARLINE, société absorbée

TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société STOCKS DIFFUSION,
Société par actions simplifiée au capital de 4.341.500 euros,
Dont le siège social est 27 Rue THIERS à SAINT-DIE DES VOSGES (88100),
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Epinal Sous le numéro 330 119 694,
Représentée aux présentes par Madame Martine GOUGENHEIM née FRESSE, actionnaire ayant tous pouvoirs à cet effet en vertu d'une délibération de l'assemblée générale de la société en date de ce jour dont une copie est annexée aux présentes.

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET:

La société SCI MARLINE,
Société civile immobilière au capital de 7.622,45 euros,
Dont le siège social est 27 Rue THIERS à SAINT-DIE DES VOSGES (88100),
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Epinal,
Sous le numéro 393 399 234

Représentée aux présentes par Monsieur Guy GOUGENHEIM, gérant de la société, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date de ce jour,

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Il a été arrêté en vue de la fusion, sous le régime de l'article L. 236-11 du Code de commerce, retenu volontairement par les parties, des sociétés STOCKS DIFFUSION et SCI MARLINE par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion, laquelle est soumise aux conditions suspensives ci-après stipulées.

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

I – CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANT A LA FUSION

1 - Caractéristiques de la société STOCKS DIFFUSION

La société STOCKS DIFFUSION a les principales caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
STOCKS DIFFUSION.

Forme :
Société par actions simplifiée régie par les articles L 227-1 et suivants du Code de commerce.

Durée :
50 ans à compter du 24 juillet 1984, soit jusqu'au 23 juillet 2034, sauf décision de prorogation.

Immatriculation :
Au registre du commerce d'Epinal sous le numéro 330 119 694 RCS EPINAL

Objet social :
L'objet, tel qu'indiqué à l'article 2 des statuts est le suivant :

- La prise de participations ou d'intérêts directe ou indirecte dans toutes sociétés françaises ou étrangères, opérations financières, immobilières ou mobilières, et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles ;

- La prestation de conseils et services aux entreprises en matière de gestion et d'organisation, industrielle, commerciale, financière, comptable ou administrative ;

- L'acquisition et la vente, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Capital social :
4.341.500 euros, divisé en 8.683 actions de 500 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

Siège social :
27, Rue THIERS, 88100 SAINT-DIE DES VOSGES

Etablissement principal :
27 Rue THIERS, 88100 SAINT-DIE DES VOSGES

Dirigeants :
- Président : Monsieur GUY GOUGENHEIM,

La société n'a plus de commissaire aux comptes depuis le 30 juin 2019

2 - Caractéristiques de la société SCI MARLINE

La société SCI MARLINE a les principales caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
SCI MARLINE.

Forme :
Société Civile Immobilière de Gestion.

Durée :
50 ans à compter du 18 OCTOBRE 1991, soit jusqu'au 17 OCTOBRE 2041, sauf décision de prorogation.

Immatriculation :
Au registre du commerce d'Epinal sous le numéro 383 259 892 .

Objet social :
L'objet, tel qu'indiqué à l'article 2 des statuts est le suivant :

''- L'acquisition de tous terrains, immeubles ou droits immobiliers, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire de quelque façon que ce soit,

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. ''

Capital social :
7622,50 euros, divisé en 500 parts sociales de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24 €) chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

Siège social :
27, Rue THIERS – 88100 SAINT-DIE DES VOSGES

Etablissement principal :
Commune de SAINT-DIE (88100), 27 Rue THIERS

Dirigeants :
- Gérant : Monsieur Guy GOUGENHEIM,

3 – Répartition du capital social de la société absorbée

La société STOCKS DIFFUSION détient CINQ CENTS (500) parts sociales de la société SCI MARLINE représentant la totalité du capital et des droits de vote de la société absorbée.

4 – Dirigeants communs des deux sociétés

Monsieur Guy GOUGENHEIM est dirigeant de droit des deux sociétés.

5 – Autres caractéristiques

Les sociétés STOCKS DIFFUSION et SCI MARLINE ne font, ni l'un ni l'autre, appel publiquement à l'épargne. En outre, aucune des deux entités n'a émis de parts bénéficiaires ou d'obligations.

II - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La société STOCKS DIFFUSION et la SCI MARLINE ont des similitudes quant à leur objet social puisque ledit objet permet à chaque société la location de leurs actifs immobiliers respectifs et plus généralement la gestion d'actifs immobiliers.

A ce jour, la société STOCKS DIFFUSION est détentrice de 100% du capital social de la SCI MARLINE.

Dans le cadre d'une simplification des structures du groupe et d'allégement des coûts, notamment au niveau des charges externes, de rationalisation de son fonctionnement du, il est apparu opportun aux dirigeants de recentrer toutes les activités exercées par la société SCI MARLINE au sein de la société STOCKS DIFFUSION, associée unique de la société SCI MARLINE. Ce d'autant que la société STOCKS DIFFUSION a cédé une importante partie du patrimoine immobilier qu'elle gérait jusqu'alors de manière directe et indirecte.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de comptes ce clôture de l'exercice de la SCI MARLINE au 31 décembre 2020.

En effet, la société STOCKS DIFFUSION détenant la totalité des parts sociales de la société SCI MARLINE, aucune action nouvelle ne sera créée par la société STOCKS DIFFUSION en suite des

présentes opérations de fusion et en conséquence, aucune parité d'échange ne sera à établir entre les titres représentatifs du capital deux sociétés. De plus, les apports seront retranscrits en valeur comptable comme indiqué au paragraphe suivant ''Méthodes d'évaluation retenu pour l'opération de fusion'', il n'y a donc pas de nécessité d'utiliser les comptes de la société absorbante.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31 décembre 2020, de la société SCI MARLINE, figurent en annexe à la présente convention ***(annexe 1).***

IV - Méthodes d'évaluation retenu pour l'opération de fusion

Les sociétés étant à considérer comme sous contrôle conjoint, les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués comptablement à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société SCI MARLINE, arrêtés au 31 décembre 2020, conformément à l'article 741-1 de la version consolidée du Règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG. (***annexe 2 Extrait du recueil des normes comptables de l'ANC relatifs aux fusions et opérations assimilées***). Sur le plan fiscal, c'est également la valeur comptable qui a été retenue, les conditions pour l'application de cette tolérance posée par la doctrine administrative BOI-IS-FUS-30-20 n°1 et 10 au 15/04/2020 étant remplies.

Il résulte enfin des dispositions de l'article 710-1 du PCG et des Commentaires sous ledit article 710-1 figurant au Recueil des normes comptables IR 2 que ces dispositions s'appliquent bien en cas d'absorption d'une société civile à l'IS :
« *Opérations impliquant des sociétés civiles et des sociétés commerciales : Le présent titre s'applique, à toutes les entités visées à l'article 710-1, quels que soient la forme juridique de l'entité absorbée et les principes comptables auxquels elle est soumise.* »

Cette évaluation n'entraîne d'ailleurs aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI LE PROJET DE LEUR FUSION CI-APRES

1 - DISPOSITIONS PREALABLES

Monsieur Guy GOUGENHEIM, agissant ès qualités au nom et pour le compte de la société SCI MARLINE, en vue de la fusion à intervenir entre la société SCI MARLINE et la société STOCKS DIFFUSION au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la société STOCKS DIFFUSION, ce qui est accepté par Madame Martine GOUGENHEIM, ès qualités, pour le compte de cette dernière, sous les mêmes conditions suspensives,

De tous les éléments d'actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve, de la société SCI MARLINE, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1er janvier

2021 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

En conséquence et sous réserve de la réalisation définitive de l'opération de fusion :

- le patrimoine de la société absorbée sera dévolu à la société absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la société absorbée à cette date, sans exception, ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette société à cette date ;

- la société absorbante deviendra débitrice des créanciers de la société absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

2 - APPORT DE LA SOCIETE SCI MARLINE

2-1 - ACTIF APPORTE

A la date du 01 janvier 2021, l'actif comprenait, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après évalués à leur valeur comptable, conformément à l'article 741-1 de la version consolidée du Règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG précité.

2-1-1-. Actif immobilisé

2-1-1-1- Immobilisations incorporelles

Désignation des Immobilisations incorporelles

ETAT NEANT

2-1-1-2- Immobilisations corporelles

Désignation des Immobilisations corporelles

Valeur brute – Amortissements = Valeur d'apport au 31/12/2020 :

Terrains.....2.800,00 - 0,00 = 2.800,00 €

Constructions SAINT-DIE.....104.536,62 – 35.622,80 € = 69.913,82 €

Total.....107.336,62 € - 35.622,80 € = 71.713,82 €

L'ensemble des immobilisations corporelles apportées est évalué à 71.713,82 € (soixante et onze mille sept cent treize Euros et quatre-vingt-deux cents).

2-1-1-3- Immobilisations financières

Titres de participation SCI GHISLAIN.....2.300,00 - 0,00 = 2.300,00 €

Créances rattachées à des participations.....10.000,00 - 0,00 = 10.000,00 €

L'ensemble des immobilisations financières apportées est évalué à 12.300 € (douze mille trois cents Euros).

2-1-1-4 - Total de l'actif immobilisé :

- Immobilisations corporelles.....71.713,82 €

- Immobilisations financières.....12.300,00 €

-Total actif immobilisé.....84.013,82 €

2-1-2-. Actif non immobilisé

2-1-2-1- Autres éléments de l'actif non immobilisé

Désignation

Valeur brute – Provisions = Valeur d'apport au 31/12/2020

Créances clients.....4.020,00 € - 0,00 € = 4.020,00 €

Autres créances :

- TVA déductible.....593,00 € - 0,00 € = 593,00 €

- TVA sur factures non parvenues.....428,00 € - 0,00 € = 428,00 €

Valeurs mobilières de placement :

- Contrat de capitalisation 1.....2.000.000,00 € – 0,00 € = 2.000.000,00 €

- contrat de capitalisation 2..... 2.000.000,00 € – 0,00 € = 2.000.000,00 €

- STOCKS FINANCES.....2.699.999,92 € – 0,00 € = 2.699.999,92 €

Disponibilités :

- BNP.....226.378,84 € - 0,00 € = 226.378,84 €

- CIC.....54.583,86 € - 0,00 € = 54.583,86 €

Charges constatées d'avance.....407,82 € - 0,00 € = 407,82 €

Total.....6.986.411,44 - 0,00 € = 6.986.411,44 €

2-1-2-2- Total de l'actif non immobilisé

L'ensemble des autres éléments de l'actif non immobilisé apporté est évalué à 6.986.411,44 € (six millions neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent onze Euros et quarante-quatre cents).

2-1-3. Total de l'actif apporté

Le total de l'actif apporté est le suivant :

Actif immobilisé..... 84.013,82 €

Actif non immobilisé..... 6.986.411,44 €

TOTAL DE L'ACTIF APPORTE..... 7.070.425,26 €

SEPT MILLIONS SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENT VINGT CINQ EUROS et VINGT-SIX CENTS.

2-2 PASSIF PRIS EN CHARGE

La société absorbante prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la société absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 31 décembre 2020 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée au 31 décembre 2020 ressort à :

Désignation des postes - Montants-

- Emprunts et dettes financières divers..... 254,00 €

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés..... 2.751,78 €

- Dettes fiscales et sociales..... 9.651,00 €

TOTAL DU PASSIF TRANSMIS..... 12.656,78 €

DOUZE MILLE SIX CENT CINQUANTE SIX EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS

Le représentant de la société absorbée certifie :

* que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la Société au 31/12/2020 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,

* qu'il n'existait, dans la société absorbée, à la date susvisée du 31/12/2020 aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,

* que la société absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,

* et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement et en temps utile.

2-3 ACTIF NET APPORTE

La différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge constitue l'actif net apporté, soit :

TOTAL DE L'ACTIF APPORTE..... 7.070.425,26 €
TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE..... 12.656,78 €

SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE..... 7.057.768,48 €

SEPT MILLIONS CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE HUIT EUROS et QUARANTE HUIT CENTS.

3- DECLARATIONS CONCERNANT LES ACTIFS APPORTES

3-1 Déclarations concernant les biens immobiliers apportés

3-1-1 Sur leur origine de propriété

Aux termes d'un acte du 30 novembre 2015 reçu par Maître Sandra GINDEIN-MASSEROLI, notaire à la résidence de SAINT-DIE DES VOSGES, une SCI dénommée SCI IMINVEST (RCS 411 608 359) a cédé à la SCI MARLINE un appartement et une cave dans un ensemble immobilier soumis au statut de la copropriété des immeubles bâtis situé à SAINT-DIE DES VOSGES, 27 rue THIERS cadastré Section AB, n° 312, Lieudit 27 Rue THIERS, pour une superficie de 01a 21ca.

La propriété immobilière ainsi acquise comprend :

- Le lot 8 portant le numéro 8 du plan du premier étage est à usage de bureaux d'une superficie de 81,81 m² composé de trois pièces, cuisine, salle de bains, wc, dégagement et un balcon d'une superficie de 7 m². Il intègre deux mille dix / dix millièmes (2010/10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales et deux mille cent soixante-huit / dix millièmes (2168/10000 èmes)

des charges spéciales d'entretien communes aux lots 7 à 11 inclus.

Il est précisé que le lot est indiqué dans l'état descriptif de division comme étant à usage d'habitation et que le changement de destination opéré n'a pas fait l'objet du dépôt d'une déclaration préalable telle que prévue par l'article R. 421-17 du Code de l'urbanisme, ce dont la société absorbante a une parfaite connaissance et dispense le rédacteur des présentes de toute précision complémentaire à ce titre.

3-1-2 Déclarations complémentaires

La société SCI MARLINE déclare qu'à sa connaissance, les biens immobiliers apportés, ci-dessus désignés ne font l'objet d'aucune mesure d'expropriation en cours, qu'aucun commandement de saisie immobilière ne lui a été signifié les concernant et qu'ils sont libres de tous privilèges ou hypothèques.

Les immeubles ci-dessus décrits sont transmis en toute propriété, tels qu'ils existent avec toutes leurs aisances et dépendances sans aucune exception, ni réserve.

Le projet de traité de fusion ou un extrait de cet acte et éventuellement tous actes postérieurs qui s'y rapportent feront l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Frédéric JEANMAIRE, Notaire à la résidence de SAINT-DIE DES VOSGES (88), avec reconnaissance de signatures afin que cet acte acquiert tous les effets d'un acte authentique, comme s'il avait été établi dès l'origine dans la forme notariée ; le Notaire établira les origines des immeubles apportés et en fera une plus ample désignation.

3-1-3 Pouvoirs pour la désignation complémentaire des immeubles et de l'origine de propriété desdits immeubles

Monsieur Guy GOUGENHEIM, agissant ès-qualités, déclare avoir tous pouvoirs à l'effet :

- d'établir s'il y a lieu la désignation complémentaire et rectification des immeubles apportés dans le but de réparer toute omission ou inexactitude contenue dans la désignation qui précède et en vue de tenir compte de toutes opérations immobilières d'acquisition, vente ou échange qui seraient actuellement en cours ;

- établir l'origine de propriété, toutes servitudes du chef de la société SCI MARLINE ;

- rapporter le cas échéant toutes servitudes grevant lesdits immeubles ;

- faire, en outre, toutes rectifications et déclarations qui pourraient être nécessaires pour les besoins de la publicité foncière.

3-1-4 Autres déclarations

Monsieur Guy GOUGENHEIM, ès-qualités, s'engage expressément à faire effectuer, s'il y a lieu, et

en temps utile, toutes notifications, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations, nécessitées par le transfert des immeubles appartenant à la société SCI MARLINE au jour de la réalisation de la fusion.

La société STOCKS DIFFUSION acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, toutes redevances et cotisations résultant des abonnements et traités précités, ainsi que les impôts, contributions et autres charges de toute nature grevant ou pouvant grever les biens apportés.

4- REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, **l'actif net apporté** par la société SCI MARLINE à la société STOCKS DIFFUSION **s'élève à 7.057.768,48 euros.**

La société STOCKS DIFFUSION étant propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de la société absorbée et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, renonce, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associée de la société absorbée.
Par suite de cette renonciation, conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société absorbante.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés, soit **7.057.768,48 €** et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 500 parts sociales de la société SCI MARLINE dont elle était propriétaire, soit 7.187.500 **€,** constituera un **mali de fusion à hauteur de 129.731,52 euros.**

5 - PROPRIETE ET JOUISSANCE

La société STOCKS DIFFUSION sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. **Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 2021.**

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société SCI MARLINE depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société STOCKS DIFFUSION.
Les comptes de la société SCI MARLINE afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société SCI MARLINE.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

6 - CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

6-1 - Enoncé des charges et conditions

A/ La société STOCKS DIFFUSION prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société SCI MARLINE, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société SCI MARLINE à la date du 31 décembre 2020, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société STOCKS DIFFUSION prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2020, mais qui ne se révèleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

6-2 - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes les sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société STOCKS DIFFUSION supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société STOCKS DIFFUSION exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société STOCKS DIFFUSION sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société SCI MARLINE s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

Précision faite en outre que la société absorbée n'emploie ni n'a jamais employé aucun salarié.

6-3 - Pour ces apports, la société SCI MARLINE prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société SCI MARLINE s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société STOCKS DIFFUSION, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société STOCKS DIFFUSION, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société STOCKS DIFFUSION aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

7 - REALISATION DE LA FUSION - CONDITION SUSPENSIVE EVENTUELLE

En application de l'article L 236-11 du Code de commerce et dans la mesure où depuis le dépôt du greffe au tribunal de commerce du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de l'opération, la société absorbante détiendra en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital social de la société absorbée, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération.

Toutefois, conformément à l'alinéa 2 de l'article L 236-11 du Code de commerce, un ou plusieurs

associés de la société absorbante réunissant au moins 5% du capital social pourrait demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante pour se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Ainsi en l'absence d'une telle demande, la société SCI MARLINE se trouvera dissoute de plein droit dès que la fusion sera réalisée ou, le cas échéant, à l'issue de la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de la société STOCKS DIFFUSION qui constatera la réalisation de la fusion.

Si la fusion est approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, la réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale.

En l'absence d'Assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, la fusion sera réalisée à l'expiration du délai de 30 jours à compter de la publication de l'opération au BODACC. Cette date constituera la date d'effet juridique de la présente fusion sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-2 alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée un (1) mois au moins avant cette date.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion par mention manuscrite du Président de la société absorbante à la fin du présent traité dans le cadre prévu à cet effet. La date d'effet juridique sera fixée à cette occasion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société STOCKS DIFFUSION de la totalité de l'actif et du passif de la société SCI MARLINE.

8 – DECLARATIONS GENERALES

Le représentant de la société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société STOCKS DIFFUSION ont été régulièrement entreprises ;

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société SCI MARLINE s'oblige à remettre et à livrer à la société STOCKS DIFFUSION, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

9 - DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

9-1 - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

9-2 - Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La société absorbante et la société absorbée entendent placer la présente fusion sous le régime prévu à l'article 816 du Code général des impôts et bénéficier de l'enregistrement gratuit.

La présente convention sera soumise à la formalité de l'enregistrement et également à la formalité de publicité foncière, l'actif apporté comportant des immeubles.

B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, **la fusion prend effet le 1er janvier 2021.** En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, représentants de la société absorbante et de la société absorbée, rappellent que la

société absorbante détient la totalité des parts sociales de la société absorbée et que la présente fusion constitue une opération de restructuration interne. Conformément à l'article 741-1 de la version consolidée du Règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG précité, les apports seront transcrits dans les écritures de la société absorbante à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société SCI MARLINE, arrêtés au 31 décembre 2020.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 décembre 2020 comme valeurs d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives reprises au BOI-IS-FUS-30-20 n° 10 au 15/04/2020 reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir distinctement la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et dépréciations constatés. Elle continuera, en outre, de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

En conséquence, la société STOCKS DIFFUSION s'engage :

- à reprendre, le cas échéant, à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où la société absorbée aura porté la provision pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ;

- à inscrire au passif de son bilan, le cas échéant, la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et à rattacher ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'aurait dû le faire la société absorbée ;

- à reprendre à son passif, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision pour investissements.

- à se substituer, le cas échéant, à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;

- à porter, le cas échéant, le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;

- à reprendre, le cas échéant, afin d'éviter la remise en cause de reports d'imposition dont bénéficiait la société absorbée et conformément aux dispositions de l'article 210 B bis du Code général des impôts, l'engagement de conservation souscrit par la société absorbée à raison des titres reçus en

rémunération d'apports bénéficiant du régime propre aux apports partiels d'actifs ou aux scissions mentionné à l'article 210 B du Code général des impôts.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant éventuellement chez la société absorbée, en application de la doctrine administrative BOI-TVA-DED-50-20-20 n° 130.

D/ Participation des employeurs à l'effort de construction

La société absorbée n'ayant ni n'ayant jamais eu aucun salarié, la société absorbante se dispense d'engagement à ce titre.

E/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

La société absorbée n'ayant ni n'ayant jamais eu aucun salarié, la société absorbante se dispense d'engagement à ce titre.

F/ D'une manière plus générale, elle s'engage à se substituer à tous engagements de nature fiscale qui auraient pu être souscrits par ou au titre de la société dissoute.

MG

10- DISPOSITIONS DIVERSES

10-1- Formalités

A/ La société STOCKS DIFFUSION remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

10-2 - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

10-3 - Remise de titres

Il sera remis à la société STOCKS DIFFUSION lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

10-4 - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société STOCKS DIFFUSION.

10-5- Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile aux sièges respectifs de chaque société.

10-6 - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

10 - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à SAINT-DIE DES VOSGES
Le 11 juin 2021
En six exemplaires
Dont un pour l'enregistrement

Pour la société absorbante,
STOCKS DIFFUSION,
Martine GOUGENHEIM

Pour la société absorbée,
SCI MARLINE
Guy GOUGENHEIM

Mention d'enregistrement :

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
EPINAL 1
Le 20/07/2021 Dossier 2021 00029347, référence 8804P01 2021 A 01241
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

Je, soussigné, Maître Sébastien MAURICE, avocat exerçant 9, Rue Gambetta - 88100 Saint-Dié des Vosges, agissant en vertu du pouvoir de Monsieur Guy Gougelheim, Président de la SAS Stocks Diffusion, en date du 11/06/2021, constate la réalisation définitive de la présente fusion le 16 juillet 2021.

PROCURATION

Je soussigné **Monsieur Guy GOUGENHEIM**
Demeurant 50 Route de Nayemont les Fosses – 88100 SAINT-DIE DES VOSGES

Agissant en qualité de Président
De la société **STOCKS DIFFUSION**

Donne par les présentes pouvoir à **Maître Sébastien MAURICE**, avocat associé de la **SELARL SENTINELLE AVOCATS**, avocat inscrit au Barreau d'Epinal, exerçant 9 Rue Gambetta – 88100 SAINT-DIE DES VOSGES

De faire pour moi et en mon nom, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant mon entreprise auprès des registres.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Saint-Dié
Le 11 juin 2021

signature



SENTINELLE AVOCATS
Pièce N° 1

SCI MARLINE
27 RUE THIERS
88100 SAINT DIE DES VOSGES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

SOFILOR	SCI MARLINE	

Sommaire

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Attestation	*1*
---------- ETATS FISCAUX ----------	*2*
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	*3*
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	*4*
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	*5*
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	*6*
BIC-RN 2054 - Immobilisations	*7*
BIC-RN 2055 - Amortissements	*8*
BIC-RN 2056 - Provisions	*9*
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	*10*
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	*11*
2058A - Réintégrations diverses	*12*
2058A - Déductions diverses	*13*
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	*14*
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	*15*
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	*16*
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	*17*
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	*18*
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	*19*
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	*20*
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1	*21*
BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1	*22*
BIC - Déclaration 2065 - Impot sur les Sociétés	*23*
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impot sur les Sociétés	*24*
BIC - Déclaration 2065 Ter-BisSuite - Impôt sur les Sociétés	*25*
Taux réduit IS page 1	*26*
2069RCI - Réductions et crédits d'impôt	*27*
---------- A N N E X E ----------	*28*
Règles et méthodes comptables 1	*29*
Immobilisations	*31*
Amortissements	*32*
Filiales et participations 1	*33*
---------- DOSSIER DE GESTION ----------	*34*
Soldes Intermédiaires de Gestion	*35*
Détail des Soldes Intermédiaires	*36*
Bilans comparatifs et trésorerie	*38*
Tableau des Emplois et Ressources	*39*
Analyse fonctionnelle du bilan	*40*
Du résultat à la trésorerie	*41*
7 ratios d'activité	*42*
Ratios graphiques page 2	*43*
Bilan Actif	*44*
Bilan Passif	*45*
Compte de résultat	*46*
Détail de l'Actif	*47*
Détail du Passif	*48*
Détail du Compte de Résultat	*49*

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de l'entreprise

SCI MARLINE, pour l'exercice du **01/01/2020 au 31/12/2020,**

et conformément aux termes de ma lettre de mission et à nos accords, j'ai effectué les diligences

prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables

A la date de mes travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**7 070 425**	euros
Chiffre d'affaires :	**6 600**	euros
Résultat net comptable :	**-22 272**	euros

Fait à SAINT DIE DES VOSGES

Le 15 Mars 2021

Signature

Etats financiers au 31/12/2020

ETATS FISCAUX

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : **SCI MARLINE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 27 RUE THIERS 88100 SAINT DIE DES VOSGES — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 9 9 3 9 9 2 3 7 0 0 0 2 9 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122020 Net 3	N-1 31122019 Net 4	
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	2 800	AO	2 800	2 800	
	Constructions	AP	104 537	AQ	35 623	68 914	76 138
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	2 300	CV		2 300	2 300
	Créances rattachées à des participations	BB	10 000	BC		10 000	20 000
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	**119 637**	BK	**35 623**	**84 014**	**101 238**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	4 020	BY		4 020	4 163
	Autres créances (3)	BZ	1 021	CA		1 021	22 102
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	6 700 000	CE		6 700 000	2 000 000
	Disponibilités	CF	280 963	CG		280 963	4 959 695
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	408	CI		408	398
	TOTAL (III)	CJ	**6 986 411**	CK		**6 986 411**	**6 986 358**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**7 106 048**	1A	**35 623**	**7 070 425**	**7 087 596**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 10 000 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise : **SCI MARLINE** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 622)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	7 072 418	5 677 000
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(22 272)	**1 395 418**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**7 057 768**	**7 080 040**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	254	254
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 752	6 290
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 651	685
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		328
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**12 657**	**7 556**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**7 070 425**	**7 087 596**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 657	7 556
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : **SCI MARLINE** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	6 600	FH		FI	6 600	6 600
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**6 600**	FK		FL	**6 600**	**6 600**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		24 566
	Autres produits (1) (11)					FQ	51	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**6 651**	**31 167**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	7 268	10 357
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 656	26 275
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	7 225	7 225
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	84	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**16 232**	**43 856**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(9 581)**	**(12 690)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		58 307
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	300	270
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		1 971 133
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**300**	**1 971 403**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		55
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		**55**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**300**	**1 971 348**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(9 281)**	**2 016 966**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2021

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SCI MARLINE** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**2 000**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**2 000**	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	14 991	621 548
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**8 951**	**2 060 877**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**31 223**	**665 460**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(22 272)**	**1 395 418**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY		
	Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont { - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	550	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		24 566
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Régularisation provision N-1		2 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise **SCI MARLINE** — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I				CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II				KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG	2 800	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	104 537	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
CORPORELLES	**TOTAL III**				LN	**107 337**	LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations				8U	22 300	8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	
FINANCIERES	**TOTAL IV**				LQ	**22 300**	LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	**129 637**	ØH		ØJ	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale *, ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY 2 800	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB 104 537	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
CORPORELLES	**TOTAL III**		IY	NG	NH **107 337**	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ	ØX 10 000	ØY 12 300	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
FINANCIERES	**TOTAL IV**		I3	NJ **10 000**	NK **12 300**	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4	ØK **10 000**	ØL **119 637**	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2055 2021

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCI MARLINE — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II	PE		PF		PG		PH		
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM	28 398	PN	7 225	PO		PQ	35 623	
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III	QU	**28 398**	QV	**7 225**	QW		QX	**35 623**	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	ØN	**28 398**	ØP	**7 225**	ØQ		ØR	**35 623**	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles — Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immob. corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immob. corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immob. corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SCI MARLINE — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : **SCI MARLINE** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	10 000	UM	10 000	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	4 020		4 020		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 021		1 021		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	408		408		
TOTAUX		VT	**15 449**	VU	**15 449**	VV	
RENVOIS (1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
RENVOIS (1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
RENVOIS (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 752	2 752		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	8 991	8 991		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	660	660		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	254	254		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**12 657**	VZ **12 657**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	254
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : SCI MARLINE — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31122020

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	15 321
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XR	86 177
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	550
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
					TOTAL I	WR	102 048

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	22 272
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %					WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %					WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	XF	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB					
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XS	7 031
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH	XG	330
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
					TOTAL II	XH	29 633

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	72 416	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	72 416	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2020

Libellé	Montant
	550
dons	550
Totalisation	

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2020

Libellé	Montant
Crédit d'impot Mécénat	330
Totalisation	330

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise SCI MARLINE — Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : **SCI MARLINE** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5 677 000
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 395 418
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	**7 072 418**

AFFECTATIONS (1)

Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	7 072 418
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**7 072 418**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	2 000	2 000
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8	XQ	1 345	1 354
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	2 129	6 744
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES	ST	1 793	259
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	**7 268**	**10 357**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	385	381
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS	9Z	1 271	25 894
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	**1 656**	**26 275**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	1 980	5 573
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 179	1 095
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *	ØB		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	72 416	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
		Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
		Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe JJ 33011969400074

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DGFiP N° 2059-A 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SCI MARLINE — Néant ☒ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations * 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme, total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme, total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCI MARLINE — Néant [X] *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	~~sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)~~				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFiP N° 2059-C 2021

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Néant [X] *

Désignation de l'entreprise : SCI MARLINE

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ⑤		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 %(1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SCI MARLINE — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCI MARLINE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 600
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	**6 600**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	51
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**51**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	7 268
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	84
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**7 351**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**(700)**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX		
Effectifs au sens de la CVAE			EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR		

DGFiP N° 2059-F 2021

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 399 399 923 700 029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SCI MARLINE

ADRESSE (voie) 27 RUE THIERS

CODE POSTAL 88100 VILLE SAINT DIE DES VOSGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination STOCKS DIFFUSION

N° SIREN (si société établie en France) 330119694 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° 27 Voie RUE THIERS

Code postal 88100 Commune SAINT-DIE-DES-VOSGES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2021

1/1 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 39939923700029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SCI MARLINE

ADRESSE (voie) 27 RUE THIERS

CODE POSTAL 88100 VILLE SAINT DIE DES VOSGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 1

Forme juridique SCI Dénomination GHISLAIN

N° SIREN (si société établie en France) 388902306 % de détention 46,00

Adresse : N° 20 Voie RUE THIERS

Code postal 88100 Commune SAINT-DIE-DES-VOSGES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2021)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020 — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE DE HAGUENAU, 2 RUE DU CLABAUD, 67504 HAGUENAU CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A | IDENTIFICATION

SCI MARLINE
27 RUE THIERS

Identification du destinataire : 88100 SAINT DIE DES VOSGES

651	301561	39939923700029
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B | ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Location d'autres biens immobi
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.
 AUTR SAS STOCKS DIFFUSION — 27 Rue Thiers, 88100 SAINT DIE DES VOSGES

n° SIRET 3 3 0 1 1 9 6 9 4 0 0 0 7 4

C | RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux de 31 % | Bénéfice imposable au taux de 28% : 34 296 | Bénéfice imposable au taux de 15% : 38 120 | Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values — Plus-values à long terme imposables au taux de 15% | Plus-values à long terme imposables au taux de 19% | Autres plus-values imposables au taux de 19% | Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% | Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐
- Entreprises nouvelles art.44 septies ☐
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐
- Jeunes entreprises innovantes ☐
- Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐
- Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
- Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D | IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F | ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G | COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : COMPTABILITE EXPERT

ECF ☐ — Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : SOFILOR, 19 avenue de la Fontenelle, 88100 SAINT DIE, 03 29 56 11 36
- Conseil : JEANNEL, 7 quai Jeanne d'Arc, 88100 SAINT-DIE DES VOSGES, 03.29.55.55.50
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A Saint Dié, le 15032021

Signature et qualité du déclarant : M GOUGENHEIM GUY — GERANT

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent notamment un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts pour les données vous concernant figurant sur ce document.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SCI MARLINE** **31122020**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux interêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (**A préciser par nature sur les lignes e à h**)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **SCI MARLINE**
et Date de clôture de l'exercice : **31122020**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SCI MARLINE	**39939923700029**	**6820A**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
27 RUE THIERS **88100 SAINT DIE DES VOSGES**		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs *(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)*	72 416
b	Dont plus-value nette à court terme *(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)*	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice *(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)*	
B. Résultats relevants du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)*	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI *(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)*	
f	Dont moins-values à long terme ou deficits imputés au titre de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)*	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	38 120

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	34 296

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

N° 2069-RCI-SD
(2021)

Liberté-Egalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE
Au titre de l'année civile 2020

Néant ☐

Exercice clos le	31/12/2020	N° Siren : 399399237	
Dénomination de l'entreprise	SCI MARLINE		
Adresse	27 RUE THIERS	88100	SAINT DIE DES VOSGES

PME au sens communautaire ☐

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☒

Dénomination de la société mère	SAS STOCKS DIFFUSION	N° Siren : 330119694	
Adresse	27 Rue Thiers	88100	SAINT DIE DES VOSGES

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE

MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	330
Réduction d'impôt en faveur du mécenat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	550
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

	Dont préfinancement
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N			
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Etats financiers au 31/12/2020

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 070 425** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 951** euros et un total **charges** de **31 223** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-22 272** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits majeurs

Le 16 Décembre 2020, la totalité des titres de la SCI Marline ont été cédés à la société Stocks Diffusion.

COVID-19

La pandémie liée au COVID-19 a été déclarée par l'OMS en date du 30 janvier 2020. Cet événement survenu au cours de l'exercice a eu un impact sur les comptes clos au 31/12/2020 à travers la diminution des locations.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	2 800					2 800
	Constructions sur sol propre	104 537					104 537
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**107 337**					**107 337**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	22 300				10 000	12 300
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**22 300**				**10 000**	**12 300**
	TOTAL	**129 637**				**10 000**	**119 637**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains	28 398	7 225		35 623
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 398	7 225		35 623
	TOTAL	28 398	7 225		35 623

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2020	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
SCI Ghislain Derniers comptes déposés au 31/12/2019		290 515	46,00	11 209
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises :				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Etats financiers au 31/12/2020

DOSSIER DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en **euros**

	01/01/2020 31/12/2020 — 12 mois		01/01/2019 31/12/2019 — 12 mois		01/01/2018 31/12/2018 — 12 mois	
CHIFFRE D'AFFAIRES	**6 600**	*100,00*	**6 600**	*100,00*	**322 604**	*100,00*
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	6 600	*100,00*	6 600	*100,00*	322 604	*100,00*
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**6 600**	*100,00*	**6 600**	*100,00*	**322 604**	*100,00*
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	**6 600**	*100,00*	**6 600**	*100,00*	**322 604**	*100,00*
MARGES (Commerciale + Production)	**6 600**	*100,00*	**6 600**	*100,00*	**322 604**	*100,00*
- Achats non stockés (c)					1 369	*0,42*
- Autres charges externes (c)	7 268	*110,11*	10 357	*156,92*	145 607	*45,14*
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	**7 268**	*110,11*	**10 357**	*156,92*	**146 976**	*45,56*
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	**(668)**	*-10,11*	**(3 757)**	*-56,92*	**175 627**	*54,44*
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 656	*25,09*	26 275	*398,11*	26 669	*8,27*
- Autres impôts et taxes						
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(2 324)**	*-35,20*	**(30 032)**	*-455,0*	**148 958**	*46,17*
+ Reprises sur amortissements et provisions	51	*0,78*	1	*0,01*	4	
+ Autres produits d'exploitation			24 566	*372,21*	24 816	*7,69*
+ Transfert de charges d'exploitation	7 225	*109,46*	7 225	*109,46*	40 239	*12,47*
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions					2	
- Autres charges de gestion courante	84	*1,27*				
RÉSULTAT EXPLOITATION	**(9 581)**	*-145,1*	**(12 690)**	*-192,2*	**133 537**	*41,39*
			58 307	*883,44*	36 717	*11,38*
Bénéfice-perte sur opérations en commun	300	*4,55*	1 971 403	*N/S*	2 405	*0,75*
+ Produits financiers			55	*0,84*	1 021	*0,32*
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**(9 281)**	*-140,6*	**2 016 966**	*N/S*	**171 638**	*53,20*
Produits exceptionnels	2 000	*30,30*			5 287 000	*N/S*
- Charges exceptionnelles					174 510	*54,09*
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**2 000**	*30,30*			**5 112 490**	*N/S*
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	14 991	*227,14*	621 548	*N/S*	1 736 950	*538,42*
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**(22 272)**	*-337,4*	**1 395 418**	*N/S*	**3 547 177**	*N/S*

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en **euros**	01/01/2020 31/12/2020 — 12 mois	01/01/2019 31/12/2019 — 12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	6 600,00 *100,00*	6 600,00 *100,00*		
Marge commerciale				
Production vendue Services	6 600,00 *100,00*	6 600,00 *100,00*		
70830100 LOCATIONS SADASEL 20%				
70830300 LOCATIONS AUBERT 20%				
70830500 LOCATIONS VETIR 20%	6 600,00 *100,00*	6 600,00 *100,00*		
70830800 LOCAL RUE TIIIERS				
70881100 REFACT. CHARGES SADASEL 5,5%				
70881300 REFACT. CHARGES AUBERT 5,5%				
70881500 REFACT. CHARGES VETIR 5,5%				
70883000 REFACT CHARGES SADASEL 10%				
70883100 REFACT CHARGES AUBERT 10%				
70883200 REFACT CHARGES VETIR 10%				
70884000 REFACT CHARGES SADASEL 20%				
70884100 REFACT CHARGES AUBERT 20%				
70884200 REFACT CHARGES VETIR 20%				
Production de l'exercice	6 600,00 *100,00*	6 600,00 *100,00*		
Marge brute de production	6 600,00 *100,00*	6 600,00 *100,00*		
Production de l'exercice + Marge commerciale	6 600,00 *100,00*	6 600,00 *100,00*		
Achats non stockés matières et fournitures				
60610100 EDF				
60610200 EAU				
Autres charges externes	7 267,51 *110,11*	10 356,76 *156,92*	(3 089,25) *-29,83*	
61100000 SOUS TRAITANCE	2 000,00 *30,30*	2 000,00 *30,30*		
61400000 CHARGES LOCATIVES	1 344,58 *20,37*	1 353,71 *20,51*	(9,13) *-0,67*	
61521000 ENTRETIEN DU TERRAIN				
61554000 ENTRETIEN A.A.I.				
61559000 ENTRETIEN DIVERS				
61610000 PRIMES ASSURANCES-MULTIRISQUES	265,79 *4,03*	259,05 *3,93*	6,74 *2,60*	
62220000 COMMISSIONS COURTAGES S/ VTE		6 619,00 *100,29*	(4 644,00) *-70,16*	
62260000 HONORAIRES	1 975,00 *29,92*			
62260100 HONORAIRES EISELE		125,00 *1,89*	29,49 *23,59*	
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	154,49 *2,34*		550,00	
62380000 DIVERS(POURBOIRES, DONS...)	550,00 *8,33*			
62510000 FRAIS GG			977,65	
62780000 FRAIS BANCAIRES	977,65 *14,81*			
Valeur ajoutée produite	(667,51) *-10,11*	(3 756,76) *-56,92*	3 089,25 *82,23*	
Impôts, taxes & versements assimilés autres	1 656,00 *25,09*	26 275,00 *398,11*	(24 619,00) *-93,70*	
63511000 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRI	385,00 *5,83*		385,00	
63512000 TAXES FONCIERES	1 271,00 *19,26*	26 237,00 *397,53*	(24 966,00) *-95,16*	
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT		38,00 *0,58*	(38,00) *-100,00*	
Excédent brut d'exploitation	(2 323,51) *-35,20*	(30 031,76) *-455,0*	27 708,25 *92,26*	
Autres produits d'exploitation	51,21 *0,78*	0,52 *0,01*	50,69 *N/S*	
75800000 PROD. DIVERS GESTION COURANTE	51,21 *0,78*	0,52 *0,01*	50,69 *N/S*	
Transfert de charges		24 566,00 *372,21*	(24 566,00) *-100,00*	
79163000 TRANSFERT DE CHARGES		24 566,00 *372,21*	(24 566,00) *-100,00*	

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2020 31/12/2020 12 mois	01/01/2019 31/12/2019 12 mois	Variations %
Dotations aux amortissements et provisions	7 224,51 *109,46*	7 224,51 *109,46*	
68112000 DOT AMORT-IMMO CORPORELLES	7 224,51 *109,46*	7 224,51 *109,46*	
Autres charges de gestion courante	~~83,86~~ *1,27*		83,86
65800000 CHARGES DIV. GESTION COURANTE	83,86 *1,27*		83,86
Résultat d'exploitation	(9 580,67) *-145,1*	(12 689,75) *-192,2*	3 109,08 *24,50*
Bénéfice attribué ou perte transférée		58 307,36 *883,44*	(58 307,36) *-100,00*
75500000 QUOTE PART DE RESULTAT		58 307,36 *883,44*	(58 307,36) *-100,00*
Produits financiers	300,00 *4,55*	1 971 403,45 *N/S*	(1 971 103,45) *-99,98*
76260000 REVENU DES PRETS	300,00 *4,55*	270,00 *4,09*	30,00 *11,11*
76400000 REVENUS VALEURS MOB. PLACEMENT		4 162,32 *63,07*	(4 162,32) *-100,00*
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS		2 541,09 *38,50*	(2 541,09) *-100,00*
76880000 BONI DE LIQUIDATION TUP		1 964 430,04 *N/S*	(1 964 430,04) *-100,00*
Charges financières		55,30 *0,84*	(55,30) *-100,00*
66116000 INTERETS DES EMPRUNTS		55,30 *0,84*	(55,30) *-100,00*
66160000 INT.BANC.ET S/OPE.FINANCE.			
Résultat courant avant impôts	(9 280,67) *-140,6*	2 016 965,76 *N/S*	(2 026 246,43) *-100,46*
Produits exceptionnels	2 000,00 *30,30*		2 000,00
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 *30,30*		2 000,00
77520000 CESSION IMMOBILISATIONS			
Charges exceptionnelles			
67520000 VNC - ELEMENTS CORPORELS			
Résultat exceptionnel	2 000,00 *30,30*		2 000,00
Impôts sur les bénéfices	14 991,00 *227,14*	621 548,00 *N/S*	(606 557,00) *-97,59*
69510000 IMPOT SOCIETES	15 321,00 *232,14*	589 408,00 *N/S*	(574 087,00) *-97,40*
69520000 CONTRIBUTION ADDITIONNELLE A L'I		32 140,00 *486,97*	(32 140,00) *-100,00*
69950000 REDUCTION D'IMPOT MECENAT	(330,00) *-5,00*		(330,00)
Résultat de l'exercice	(22 271,67) *-337,4*	1 395 417,76 *N/S*	(1 417 689,43) *-101,60*

Bilans Comparatifs

Etat exprimé en euros En valeurs nettes	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018	
Immobilisations nettes	84 014	1,19	101 238	1,43	128 453	1,75
Valeurs d'exploitation						
Réalisable	6 705 449	94,84	2 026 663	28,59	7 026 185	95,61
Disponible	280 963	3,97	4 959 695	69,98	194 503	2,65
TOTAL ACTIF	**7 070 425**	*100,00*	**7 087 596**	*100,00*	**7 349 141**	*100,00*
Capitaux propres	7 057 768	99,82	7 080 040	99,89	5 684 622	77,35
Provisions pour risques et charges						
Emprunts à long et moyen terme	254		254		11 880	0,16
Exigible à court terme	12 403	0,18	7 302	0,10	1 652 638	22,49
Concours bancaires courants						
TOTAL PASSIF	**7 070 425**	*100,00*	**7 087 596**	*100,00*	**7 349 141**	*100,00*

En valeurs nettes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Fonds de roulement net	6 974 009	6 979 056	5 568 050
Besoin en fonds de roulement	(6 954)	19 361	73 547
TRESORERIE NETTE	**6 980 963**	**6 959 695**	**5 494 503**

Tableau des Emplois et Ressources

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2020**

EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	
	Immobilisations incorporelles	
	Immobilisations corporelles	
	Immobilisations financières	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)	
	Réductions de capitaux propres et prélèvements	
	Remboursements de dettes financières (b)	
	TOTAL DES EMPLOIS	

Détermination de la Capacité d'autofinancement	*Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)*	(2 324)
	+ *Transferts de charges (d'exploitation)*	51
	+ *Autres produits (d'exploitation)*	84
	- *Autres charges (d'exploitation)*	
	+ *Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun*	300
	+ *Produits financiers*	
	- *Charges financières*	2 000
	+ *Produits exceptionnels*	
	- *Charges exceptionnelles*	
	- *Participation des salariés aux fruits de l'expansion*	14 991
	- *Impôts sur les bénéfices*	
	= *CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE*	(15 047)

RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice	(15 047)
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :	
	Cessions d'immobilisations incorporelles	
	Cessions d'immobilisations corporelles	10 000
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières	
	Augmentation des capitaux propres :	
	Augmentation de capital ou apports	
	Augmentation des autres capitaux propres	
	Augmentation des dettes financières (b) (c)	
	TOTAL DES RESSOURCES	(5 047)

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	(5 047)

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice
(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(c) Hors primes de remboursement des obligations

Analyse fonctionnelle du bilan

Etat exprimé en **euros** Etat en valeurs nettes	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
EMPLOIS STABLES				
Immobilisations incorporelles	71 714	78 938	(7 225)	-9,15
Immobilisations corporelles	12 300	22 300	(10 000)	-44,84
Immobilisations financières				
Charges à répartir				
Total emplois stables	**84 014**	**101 238**	**(17 225)**	**-17,01**
RESSOURCES STABLES				
Capital et réserves	7 080 040	5 684 622	1 395 418	24,55
Résultat	(22 272)	1 395 418	(1 417 689)	-101,60
Subventions investissements				
Provisions réglementées				
Provisions risques et charges				
Comptes courants d'associés	254	254		
Emprunts et dettes assimilés				
Total ressources stables	**7 058 022**	**7 080 294**	**(22 272)**	**-0,31**
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	**6 974 009**	**6 979 056**	**(5 047)**	**-0,07**
EMPLOIS CIRCULANTS				
Stocks de matières et marchandises				
Stocks en cours de produits				
Avances et acomptes	4 020	4 163	(143)	-3,44
Clients et comptes rattachés	1 021	22 102	(21 081)	-95,38
Effets escomptés				
Autres créances d'exploitation	408	398	10	2,59
Comptes de régularisation	5 449	26 663	(21 214)	-79,56
Total de l'actif circulant				
RESSOURCES CIRCULANTES				
Avances reçues	2 752	6 290	(3 538)	-56,25
Fournisseurs et comptes rattachés	9 651	685	8 966	N/S
Dettes fiscales et sociales		328	(328)	-100,00
Autres dettes				
Comptes de régularisation				
Total du passif circulant	**12 403**	**7 302**	**5 101**	**69,86**
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**(6 954)**	**19 361**	**(26 315)**	**-135,92**
Disponibilités	280 963	4 959 695	(4 678 732)	-94,34
Valeurs mobilières de placement	6 700 000	2 000 000	4 700 000	235,00
Total trésorerie active	**6 980 963**	**6 959 695**	**21 268**	**0,31**
Concours bancaires				
Effets escomptés				
Total trésorerie passive				
TRESORERIE NETTE	**6 980 963**	**6 959 695**	**21 268**	**0,31**
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	**6 974 009**	**6 979 056**	**(5 047)**	**-0,07**

Du résultat à la trésorerie

Etat exprimé en **euros** Etat en valeurs nettes	31/12/2020 Impact sur la trésorerie Recette	 Dépense
Votre résultat comptable est de		22 272
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	7 225	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation		15 047
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières	10 000	
Apports et comptes courants		
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice		
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes	10 000	
Mais votre entreprise à des :		
Eléments à financer		
Dividendes		
Acquisitions d'éléments immobilisés		
Prélèvements et comptes courants		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	6 959 695	
La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à	6 954 648	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		
Acomptes versés	143	
Variation des créances clients	21 071	
Variation des autres créances		
Acomptes reçus		3 538
Variation des dettes fournisseurs	8 639	
Variation des autres dettes		
Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation	26 315	
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de	6 980 963	

Ratios comparatifs

Ratios d'Activité.

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2020 12	31/12/2019 12	31/12/2018 12
Chiffre d'affaires / Effectif moyen **C.A. / EFFECTIF**	6 600	6 600	322 604
Valeur ajoutée / Effectif moyen **V.A. / EFFECTIF**	(668)	(3 757)	175 627
Excédent brut d'exploitation / Effectif moyen **E.B.E. / EFFECTIF**	(2 324)	(30 032)	148 958

Ces trois premiers ratios traduisent la productivité apparente du personnel. Ils ne tiennent pas compte de l'éventuelle main d'oeuvre intérimaire.

Stock moyen (S.I. + S.F. / 2) / Achats de marchandises X 30 X Nombre de mois de la période **ROTATION DU STOCK MARCHANDISES (Jours)**			

Une augmentation de ce ratio peut révéler des achats massifs en fin d'année, une dégradation de la gestion du stock, une baisse du niveau d'activité.

Stock moyen (S.I. + S.F. / 2) / Product vendue - Résultat d'exploitation X 30 X Nombre de mois **ROTATION STOCK DES PROD. FINIS ET INTER. (Jours)**	16 181	19 290	189 067

Ce ratio mesure le délai moyen d'écoulement des produits intermédiaires et finis.

Dettes fournisseurs / Achats + charges externes TTC X 30 X Nombre de mois de la période	2 752 8 447	6 290 11 452	2 532 174 767
DELAI MOYEN DU CREDIT FOURNISSEURS (Jours)	**117,28**	**197,72**	**5,22**

Une augmentation de délai moyen de règlement des fournisseurs peut traduire une utilisation accrue des facilités de crédit, ou des difficultés de trésorerie.

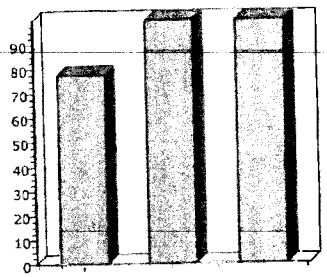
Créances clients brutes + effets escomptés / Chiffre d'affaires TTC X 30 X Nombre de mois	4 020 8 580	4 163 12 173	8 100 393 423
DELAI MOYEN DU CREDIT CLIENTS (Jours)	**168,67**	**123,12**	**7,41**

L'existence de créances douteuses importantes peut influer ce ratio.

Ratios comparatifs

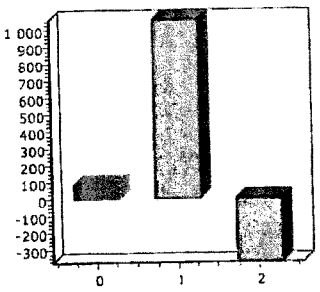
Etat exprimé en **euros**

AUTONOMIE FINANCIERE (%)	31/12/2018	77,35
	31/12/2019	99,89
	31/12/2020	99,82



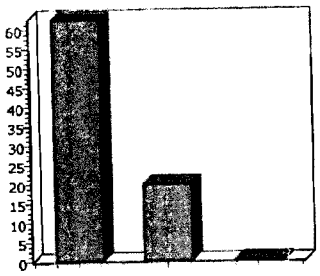
31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020

EVOLUTION DU B.F.R. (Jours)	31/12/2018	*12*	82,07
	31/12/2019	*12*	N/S
	31/12/2020	*12*	-379,31



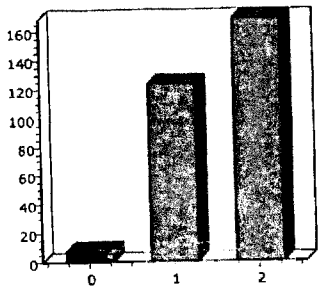
31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020

RENTABILITE FINANCIERE (%)	31/12/2018	62,40
	31/12/2019	19,71
	31/12/2020	-0,32



31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020

CREDIT CLIENTS (Jours)	31/12/2018	*12*	7,41
	31/12/2019	*12*	123,12
	31/12/2020	*12*	168,67



31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	2 800		2 800	2 800
	Constructions	104 537	35 623	68 914	76 138
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 300		2 300	2 300
	Créances rattachées à des participations	10 000		10 000	20 000
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**119 637**	**35 623**	**84 014**	**101 238**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES D'EXPLOITATION (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	4 020		4 020	4 163
	Autres créances	1 021		1 021	1 399
	Créances diverses				20 703
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 700 000		6 700 000	2 000 000
	DISPONIBILITES	280 963		280 963	4 959 695
		408		408	398
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	**6 986 411**		**6 986 411**	**6 986 358**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**7 106 048**	**35 623**	**7 070 425**	**7 087 596**
	(1) dont droit au bail			10 000	20 000
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 622	7 622
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	7 072 418	5 677 000
	Résultat de l'exercice	(22 272)	1 395 418
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**7 057 768**	**7 080 040**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	254	254
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 752	6 290
	Dettes fiscales et sociales	660	685
	Autres		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)	8 991	328
	Autres		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	**12 657**	**7 556**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**7 070 425**	**7 087 596**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(22 271,67)	1 395 417,76
(1) Dont dettes à moins d'un an	12 657	7 556
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

		31/12/2020		31/12/2019	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	6 600	100,00	6 600	100,00
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	**6 600**	**100,00**	**6 600**	**100,00**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			24 566	372,21
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	51	0,78	1	0,01
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation	**6 651**	**100,78**	**31 167**	**472,22**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock	7 268	110,11	10 357	156,92
	Autres achats et charges externes	1 656	25,09	26 275	398,11
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant	7 225	109,46	7 225	109,46
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	84	1,27		
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation	**16 232**	**245,94**	**43 856**	**664,49**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(9 581)**	**-145,16**	**(12 690)**	**-192,27**
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée			58 307	883,44
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	300	4,55	270	4,09
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)			1 971 133	N/S
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	**300**	**4,55**	**1 971 403**	**N/S**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			55	0,84
	Intérêts et charges assimilées (4)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières			**55**	**0,84**
	RESULTAT FINANCIER	**300**	**4,55**	**1 971 348**	**N/S**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(9 281)**	**-140,62**	**2 016 966**	**N/S**
	Total des produits exceptionnels	**2 000**	**30,30**		
	Total des charges exceptionnelles				
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**2 000**	**30,30**		
	PARTICIPATION DES SALARIES			621 548	N/S
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	14 991	227,14		
	TOTAL DES PRODUITS	**8 951**	**135,62**	**2 060 877**	**N/S**
	TOTAL DES CHARGES	**31 223**	**473,07**	**665 460**	**N/S**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(22 272)**	**-337,45**	**1 395 418**	**N/S**

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2020 31/12/2020 12 mois		01/01/2019 31/12/2019 12 mois		Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	84 013,82	1,19	101 238,33	1,43	(17 224,51)	-17,01
Terrains	2 800,00	0,04	2 800,00	0,04		
21151000 TERRAINS BATIS BUREAU ST DIE	2 800,00	0,04	2 800,00	0,04		
Constructions	68 913,82	0,97	76 138,33	1,07	(7 224,51)	-9,49
21320000 BUREAU ST DIE	104 536,62	1,48	104 536,62	1,47		
28132000 AMORTISSEMENT BUREAU ST DIE	(35 622,80)	-0,50	(28 398,29)	-0,40	(7 224,51)	-25,44
Autres participations	2 300,00	0,03	2 300,00	0,03		
26180000 TITRES SCI GHISLAIN	2 300,00	0,03	2 300,00	0,03		
Créances rattachées à des participations	10 000,00	0,14	20 000,00	0,28	(10 000,00)	-50,00
26700000 CREANCES RATTACHES SCI GHISLAI	10 000,00	0,14	20 000,00	0,28	(10 000,00)	-50,00
TOTAL III - Actif Circulant NET	6 986 411,44	98,81	6 986 357,76	98,57	53,68	
Créances clients et comptes rattachés	4 020,00	0,06	4 163,16	0,06	(143,16)	-3,44
041D Collectif clients débiteurs	4 020,00	0,06	203,16		3 816,84	N/S
41810000 FACTURES A ETABLIR			3 960,00	0,06	(3 960,00)	-100,00
Autres créances	1 021,00	0,01	22 102,07	0,31	(21 081,07)	-95,38
44400000 ETAT-IMPOTS SUR LES BENEFICES			20 592,00	0,29	(20 592,00)	-100,00
44567000 CREDIT TVA A REPORT.DEDUCTI.	593,00	0,01	380,00	0,01	213,00	56,05
44586000 TVA S/FACT.NON PARVENUES	428,00	0,01	1 018,80	0,01	(590,80)	-57,99
46770000 SCI DES TERRES NEUVES			111,27		(111,27)	-100,00
Valeurs mobilières de placement	6 699 999,92	94,76	2 000 000,00	28,22	4 699 999,92	235,00
50830000 CONTRAT DE CAPITALISATION MULTIC	2 000 000,00	28,29	2 000 000,00	28,22		
50840000 CONTRAT CAPITALISATION MULTICIE	2 000 000,00	28,29			2 000 000,00	
50850000 STOCKS FINANCES	2 699 999,92	38,19			2 699 999,92	
Disponibilités	280 962,70	3,97	4 959 694,99	69,98	(4 678 732,29)	-94,34
51210500 B N P	226 378,84	3,20	3 304 832,21	46,63	(3 078 453,37)	-93,15
51210600 CIC	54 583,86	0,77	1 654 862,78	23,35	(1 600 278,92)	-96,70
Charges constatées d'avance	407,82	0,01	397,54	0,01	10,28	2,59
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	407,82	0,01	397,54	0,01	10,28	2,59
TOTAL DU BILAN ACTIF	7 070 425,26	100,00	7 087 596,09	100,00	(17 170,83)	-0,24

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2020 31/12/2020 12 mois		01/01/2019 31/12/2019 12 mois		Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	7 057 768,48	*99,82*	7 080 040,15	*99,89*	(22 271,67)	*-0,31*
Capital Social ou individuel	7 622,45	*0,11*	7 622,45	*0,11*		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	7 622,45	*0,11*	7 622,45	*0,11*		
Report à nouveau	7 072 417,70	*100,03*	5 676 999,94	*80,10*	1 395 417,76	*24,58*
11000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CRED.)	7 072 417,70	*100,03*	5 676 999,94	*80,10*	1 395 417,76	*24,58*
Résultat de l'exercice	(22 271,67)	*-0,31*	1 395 417,76	*19,69*	(1 417 689,43)	*-101,60*
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	12 656,78	*0,18*	7 555,94	*0,11*	5 100,84	*67,51*
Emprunts et dettes financières divers	254,00		254,00			
45510000 COMPTE COURANT M. GOUGENHEIM G	254,00		254,00			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 751,78	*0,04*	6 289,51	*0,09*	(3 537,73)	*-56,25*
040C Collectif fournisseurs créditeurs	183,78		176,71		7,07	*4,00*
40810000 FAC NON PARV-FOURNISSEURS	2 568,00	*0,04*	6 112,80	*0,09*	(3 544,80)	*-57,99*
Dettes fiscales et sociales	9 651,00	*0,14*	684,92	*0,01*	8 966,08	*N/S*
44400000 ETAT-IMPOTS SUR LES BENEFICES	8 991,00	*0,13*			8 991,00	
44571100 TVA COLLECTEE 5,5%			2,21		(2,21)	*-100,00*
44571110 TVA COLLECTEE 10%			3,71		(3,71)	*-100,00*
44571200 TVA COLLECTEE 20%	660,00	*0,01*			660,00	
44584500 TVA A REGULARISER P			19,00		(19,00)	*-100,00*
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR			660,00	*0,01*	(660,00)	*-100,00*
Autres dettes			327,51		(327,51)	*-100,00*
46860000 CHARGES A PAYER			327,51		(327,51)	*-100,00*
TOTAL DU BILAN PASSIF	7 070 425,26	*100,00*	7 087 596,09	*100,00*	(17 170,83)	*-0,24*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020 — 12 mois		01/01/2019 31/12/2019 — 12 mois		Variations	%
Total des produits d'exploitation		6 651,21	*100,78*	31 166,52	*472,22*	(24 515,31)	*-78,66*
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		6 600,00	*100,00*	6 600,00	*100,00*		
Production vendue Services FRANCE		6 600,00	*100,00*	6 600,00	*100,00*		
70830800	LOCAL RUE THIERS	6 600,00	*100,00*	6 600,00	*100,00*		
Montant net du chiffre d'affaires		6 600,00	*100,00*	6 600,00	*100,00*		
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges				24 566,00	*372,21*	(24 566,00)	*-100,00*
79163000	TRANSFERT DE CHARGES			24 566,00	*372,21*	(24 566,00)	*-100,00*
Autres produits d'exploitation		51,21	*0,78*	0,52	*0,01*	50,69	*N/S*
75800000	PROD. DIVERS GESTION COURANTE	51,21	*0,78*	0,52	*0,01*	50,69	*N/S*
Total des charges d'exploitation		16 231,88	*245,94*	43 856,27	*664,49*	(27 624,39)	*-62,99*
Autres achats et charges externes		7 267,51	*110,11*	10 356,76	*156,92*	(3 089,25)	*-29,83*
61100000	SOUS TRAITANCE	2 000,00	*30,30*	2 000,00	*30,30*		
61400000	CHARGES LOCATIVES	1 344,58	*20,37*	1 353,71	*20,51*	(9,13)	*-0,67*
61610000	PRIMES ASSURANCES-MULTIRISQUES	265,79	*4,03*	259,05	*3,93*	6,74	*2,60*
62260000	HONORAIRES	1 975,00	*29,92*	6 619,00	*100,29*	(4 644,00)	*-70,16*
62270000	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	154,49	*2,34*	125,00	*1,89*	29,49	*23,59*
62380000	DIVERS(POURBOIRES, DONS...)	550,00	*8,33*			550,00	
62780000	FRAIS BANCAIRES	977,65	*14,81*			977,65	
Impôts, taxes et versements assimilés		1 656,00	*25,09*	26 275,00	*398,11*	(24 619,00)	*-93,70*
63511000	CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRI	385,00	*5,83*			385,00	
63512000	TAXES FONCIERES	1 271,00	*19,26*	26 237,00	*397,53*	(24 966,00)	*-95,16*
63540000	DROITS D'ENREGISTREMENT			38,00	*0,58*	(38,00)	*-100,00*
Dotation aux amortissements sur immobilisations		7 224,51	*109,46*	7 224,51	*109,46*		
68112000	DOT AMORT-IMMO CORPORELLES	7 224,51	*109,46*	7 224,51	*109,46*		
Autres charges de gestion courante		83,86	*1,27*			83,86	
65800000	CHARGES DIV. GESTION COURANTE	83,86	*1,27*			83,86	
Résultat d'exploitation		(9 580,67)	*-145,1*	(12 689,75)	*-192,2*	3 109,08	*24,50*
Bénéfice attribué ou perte transférée				58 307,36	*883,44*	(58 307,36)	*-100,00*
75500000	QUOTE PART DE RESULTAT			58 307,36	*883,44*	(58 307,36)	*-100,00*
Total des produits financiers		300,00	*4,55*	1 971 403,45	*N/S*	(1 971 103,45)	*-99,98*
Produits autres valeurs mob. & créances actif imm.		300,00	*4,55*	270,00	*4,09*	30,00	*11,11*
76260000	REVENU DES PRETS	300,00	*4,55*	270,00	*4,09*	30,00	*11,11*
Autres intérêts et produits assimilés				1 971 133,45	*N/S*	(1 971 133,45)	*-100,00*
76400000	REVENUS VALEURS MOB. PLACEMENT			4 162,32	*63,07*	(4 162,32)	*-100,00*
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS			2 541,09	*38,50*	(2 541,09)	*-100,00*
76880000	BONI DE LIQUIDATION TUP			1 964 430,04	*N/S*	(1 964 430,04)	*-100,00*

Détail du Compte de Résultat

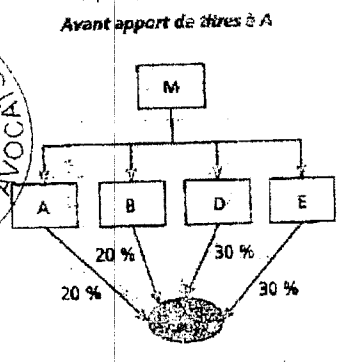
Etat exprimé en **euros**	01/01/2020 31/12/2020 — 12 mois	01/01/2019 31/12/2019 — 12 mois	Variations	%
Total des charges financières		55,30	(55,30)	-100,00
Intérêts et charges assimilées		55,30	(55,30)	-100,00
66116000 INTERETS DES EMPRUNTS		55,30	(55,30)	-100,00
Résultat financier	300,00	1 971 348,15	(1 971 048,15)	-99,98
Résultat courant avant impôts	(9 280,67)	2 016 965,76	(2 026 246,43)	-100,46
Total des produits exceptionnels	2 000,00		2 000,00	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 000,00		2 000,00	
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00		2 000,00	
Total des charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel	2 000,00		2 000,00	
Impôts sur les bénéfices	14 991,00	621 548,00	(606 557,00)	-97,59
69510000 IMPOT SOCIETES	15 321,00	589 408,00	(574 087,00)	-97,40
69520000 CONTRIBUTION ADDITIONNELLE A L'I		32 140,00	(32 140,00)	-100,00
69950000 REDUCTION D'IMPOT MECENAT	(330,00)		(330,00)	
Résultat de l'exercice	(22 271,67)	1 395 417,76	(1 417 689,43)	-101,60

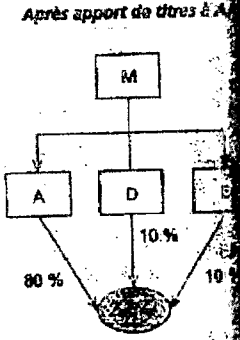
L'opération n'est donc pas assimilée à une branche complète d'activité et n'e
pas dans le champ du présent règlement. L'apport de titres est considéré c
apport d'actifs isolés et est évalué conformément à l'article 213-3 du présent r

3e cas : Apports concomitants de titres

Apports concomitents

Soit une entité C détenue par les entités A, B, D et E. Les entités A, B, D et E
le contrôle commun de l'entité M. Les entités D et E contrôlent conjointement
De manière concomitante, les entités B, D et E apportent chacune 20 % de t

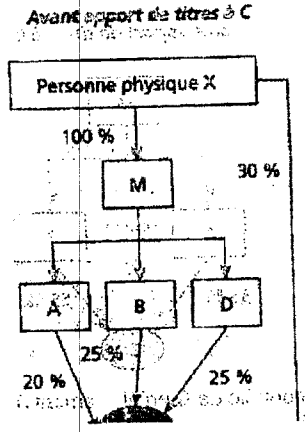


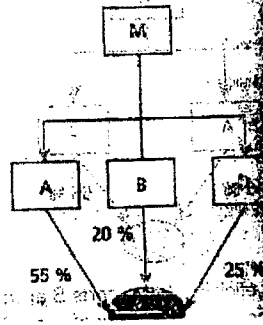


Les apports des titres C à l'entité A permettent de conférer à cette dernière
de l'entité C. Les apports de titres sont assimilés à des apports de branche
d'activité et entrent dans le champ d'application du présent règlement. Les e
D et E étant sous contrôle commun, les apports sont donc valorisés à la valeur

Apports concomitants impliquant une personne physique

Soit une entité C détenue par les entités A, B, D et une personne physique X. Le
B, D sont sous le contrôle commun de l'entité M. Les entités B et D
conjointement l'entité C. De manière concomitante, l'entité B apporte 5 %
à A et la personne physique apporte 30 % (soit la totalité de ses titres).





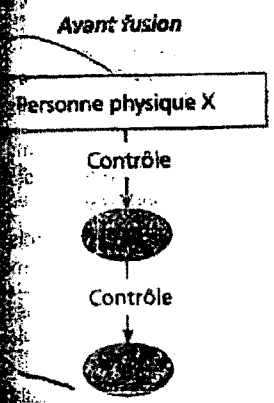
Pièce N° 2 AVOCATS

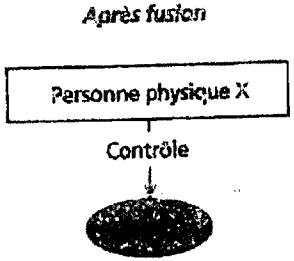
orts des titres C à l'entité A permettent de conférer à cette dernière le contrôle
M. C. En conséquence, l'apport de titres réalisé par B est assimilé à un apport de
complète d'activité et entre dans le champ d'application du présent règlement.
apportés par B sont donc inscrits dans le traité d'apport à leur valeur comptable,
étant réalisé sous contrôle commun. En revanche, le contrôle des personnes
n'étant pas pris en compte dans l'appréciation du contrôle commun/distinct
cation de l'article 741-1, les titres apportés par la personne physique doivent être
la valeur réelle.

rations réalisées sous le contrôle de personnes physiques

de la situation de contrôle au moment de l'opération dans le cas d'entités par la ou les mêmes personnes physiques – Exemples d'application

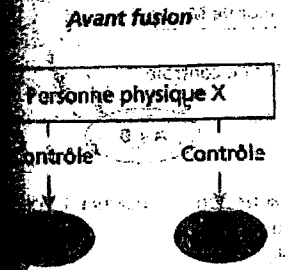
Monsieur X, personne physique, contrôle la personne morale A, qui contrôle
la personne morale B.

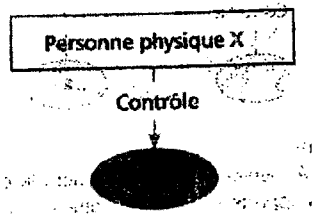




ment à l'article 741-1 du présent règlement, le niveau de contrôle est analysé
au de l'entité A et ce, quel que soit le pourcentage qu'en détient la personne
L'opération de fusion entre les entités A et B s'effectue sous contrôle commun.
rts doivent donc être évalués à la valeur comptable.

Monsieur X, personne physique, contrôle les personnes morales A et B.





ment à l'opération, les deux entités A et B n'ont aucun lien de contrôle au sens
ent règlement dans la mesure où le contrôle ne s'apprécie qu'au niveau des